

Abolir complètement le Sénat, ce serait condamner les régions à de nouveaux excès de la part de futurs gouvernements. Ce serait aussi inviter en quelque sorte cet acteur de soutien à se faire hara-kiri. Qui plus est, monsieur le Président, ce serait éliminer toute possibilité d'une deuxième chambre comprenant le même nombre de représentants élus pour toutes les provinces. J'en conclus que mon collègue le député d'Edmonton-Sud et moi avironnons dans le même sens. Cependant, nous ne nous entendons pas sur le meilleur temps pour sauter les rapides.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais dire que je me souviens qu'il y a quelques années un député de l'opposition, vraisemblablement l'un des sages conservateurs que les

Lois constitutionnelles de 1867 à 1982

Canadiens ont appris à connaître et à aimer, avait dit: «Tandis que Pierre Elliot Trudeau s'amusait avec la constitution, le feu qui animait notre économie s'est éteint». Ce feu, nous nous efforçons de le rallumer. Ce qui est d'une importance vitale pour les Canadiens, ce sont les initiatives propres à créer des emplois, et non pas la réforme du Sénat.

M. le vice-président: L'heure consacrée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures le mardi 21 mai 1985, conformément aux articles 2(1) et 2(2) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)
